

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux du service maritime de Brest

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté préfectoral n° 2005-0536 du 31 mai 2005 du préfet du Finistère portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 3 juin 2005, s'est réunie le vendredi 17 juin 2005 dans les locaux du service maritime de Brest, pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port du Château à Brest.

La commission était composée de :

M	Alain Hinden, capitaine de vaisseau, de la direction du personnel militaire de la marine	Président
Mme	Corinne Bouzéloc-Lonchampt, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
MM	Daniel Le Direach, directeur départemental des affaires maritimes du Finistère	Membre de droit
	Jean-Jacques Le Borgne, pilote	Membre temporaire
	Marcel Guillou, capitaine de la compagnie maritime « Penn Ar Bed »	Membre temporaire
	Guy Gloaguen, plaisancier	Membre temporaire
	Alain Batany, plaisancier	Membre temporaire
	Philippe Gagnaire, capitaine de frégate, de la base navale de Brest	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

MM	Paptrick Prigent	Directeur de projets SEMAEB – maître d'ouvrage
	Yannick Fagon	Assistant maître d'ouvrage – DDE 29
	Sébastien Roux	Responsable du quartier des affaires maritimes de Brest
	Christophe Potier	Service des affaires maritimes de Brest – contrôleur stagiaire
	Roland Jaouen	Commandant du port de commerce
	Xavier La Prairie	Chef du service maritime et aéroportuaire

Le président remercie les participants à la réunion de leur présence et de l'intérêt qu'ils portent au projet.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

Le port d'intérêt national de Brest est constitué d'un port militaire, d'un port de commerce et du port de plaisance du Moulin Blanc. Quelques terrains ont été récemment cédés par la Marine Nationale à la Collectivité. C'est dans ce contexte particulier que, sur décision du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), la commission Penfeld a étudié le projet d'aménagement du port du Château situé à l'embouchure de la Penfeld à la limite du port de commerce.

Ce projet vise à :

- développer l'attractivité touristique de Brest en proposant notamment l'escale dans un port en ville, complétant ainsi l'offre régionale ;
- développer la filière nautique (accueil de navires de course motivant pour les secteurs de la recherche et de l'innovation).

Le projet présenté en séance consiste en :

- la réalisation d'un ouvrage de protection ouest et d'un ouvrage de protection sud en remplacement des trois navires militaires actuellement ancrés à l'entrée du site ;
- le dragage et de déroctage des fonds ;
- l'aménagement intérieur
 - o d'une zone réservée à la Marine (150 places) – maîtrise d'ouvrage assurée par la Marine Nationale
 - o d'une zone de plaisance (487 places) ;
 - o d'une zone d'escale et d'animation.

Les contraintes suivantes ont été prises en compte dans l'élaboration du projet :

- contraintes géotechniques (site présentant une épaisseur importante de vase meuble) ;
- contraintes météorologiques (limitation de l'agitation du plan d'eau) ;
- contraintes financières ;
- contraintes imposées par la Marine Nationale (contraintes liées à la présence de l'héliport) ;
- contraintes environnementales (gestion des sédiments pollués, manoeuvrabilité restreinte par les nouveaux ouvrages de protection, dans le cadre de l'urbanisme : esthétisme du projet ...).

2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet est présenté en séance par M. Prigent de la SEMAEB, maître d'ouvrage du projet et M. Fagon du Service maritime de Brest.

SYNTHESE DES DEBATS

Le président demande si la marine a bien pris conscience que la cohabitation entre les activités aéronautiques (de l'ordre de 50 touchers par an) et les activités de plaisance est difficile et risque de ne pas satisfaire les usagers. M. La Prairie, chef du service maritime, indique que ces activités coexistent actuellement sans manifestation de mécontentement mais admet qu'il s'agit d'une population avertie (club nautique de la Marine).

La coordination des mouvements entre les divers trafics (plaisanciers, commerce et militaire) fait l'objet d'une concertation entre le port de commerce et la marine. M. Le Borgne, pilote, souligne que la présence d'un port d'escale va induire une concentration du trafic entre la passe sud et la passe de la santé. M. Batany, plaisancier, demande si la mise en place d'un chenal le long du quai peut être étudiée afin de concentrer le trafic des plaisanciers. Une étude approfondie de régulation du trafic maritime devra être menée pour garantir la sécurité nautique sur le plan d'eau.

M. Le Borgne souligne la nécessité d'installer un éclairage de nuit adéquat sur la digue sud pour en particulier limiter la profusion de signalisation maritime (feux vert et rouge) qui pourraient nuire à la bonne lisibilité du balisage.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 17 juin 2005 pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port du Château de Brest consistant en :

- la réalisation d'un ouvrage de protection ouest et d'un ouvrage de protection sud en remplacement des trois navires militaires actuellement ancrés à l'entrée du site (solution de base et variante – voir plan en annexe) ;
- le dragage et le déroctage des fonds ;
- l'aménagement intérieur
 - o d'une zone réservée à la Marine (150 places) (zone conservée sous responsabilité juridique de la Marine Nationale) ;
 - o d'une zone de plaisance (487 places) ;
 - o d'une zone d'escale et d'animation (220 m d'accostage).

Elle émet un avis favorable à ce projet avec les recommandations suivantes :

- la régulation des divers trafics (plaisancier sous voile ou non, commerce et militaire) et l'éclairage de la digue sud feront l'objet d'études approfondies afin de garantir la sécurité nautique ;
- à la clôture des travaux, les nouvelles caractéristiques nautiques du port de Brest seront transmises au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) pour la mise à jour de la documentation nautique (Carte Marine, Instructions Nautiques...).

La commission tient à souligner que :

- des difficultés pourraient survenir du fait de la cohabitation des activités aéronautiques et de plaisance sur le site ;
- la complexité induite sur le trafic nautique entre la passe sud et la passe ouest doit être impérativement limitée (l'implantation d'une activité d'école semble en particulier exclue) et prise en compte dans le projet de régulation.

Le président
Alain Hinden

Les membres
Corinne Bouzéléc-Lonchamp

Daniel Le Direach

Jean-Jacques Le Borgne

Marcel Guillou

Guy Gloaguen

Alain Batany

Philippe Gagnaire